

COMMUNE DE VICH
RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
relatif au préavis municipal N°4/2016-2017,
pour la fixation des plafonds d'endettement
et de cautionnement pour la législature
2016-2021.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des Finances, composée de monsieur Mark Tritten, Michaël Schlegel, Marcel Biedermann, Fabrice Sutter et Bernard Gehri, s'est réunie le 27 septembre 2016 afin d'étudier le préavis mentionné. Elle a rencontré le 14 septembre Madame Antonnella Salamin ainsi que Monsieur Michel Burnand et Monsieur Jean Sommer que nous remercions pour les explications fournies.

Concernant la fixation du plafond d'endettement, la Municipalité nous a fourni des éléments explicatifs clairs concernant les montants d'investissement prévus (7'476'000 CHF) durant la législature 2016-2021. Madame Antonnella Salamin nous a remis un plan d'investissement étalé sur les 5 prochaines années.

La manière dont est réparti ce montant fait en sorte que les demandes d'investissement soumises à l'approbation préalable du Conseil Général restent raisonnables. La réduction du plafond d'endettement (passant de 7'000'000 à 6'000'000) est une bonne chose, dans la mesure où le ratio permettant d'évaluer l'endettement établi par l'Autorité cantonale de surveillance mettant en relation la dette communale avec le montant des revenus de fonctionnement financiers passe de 149% à 118%. (Soit toujours dans une situation qualifiée de « moyenne », mais se rapprochant de la qualification « bonne », qui devrait être notre objectif).

Concernant la fixation du plafond de risques pour cautionnement et autres formes de garanties : les plafonds de cautionnement des communes avoisinantes pour la législature 2016-2021 sont encore au stade de préavis. Vu que les montants approuvés pour la législation 2011-2016 varient énormément entre les différentes communes, il est donc difficile d'établir un référentiel comparatif.

La Municipalité propose de passer de 3'500'000 à 3'000'000, une réduction que la Commission des Finances considère comme positive et alignée avec les recommandations de l'Autorité cantonale.

En outre, la Municipalité a informé la Commission des Finances le 22 septembre d'une omission dans le préavis N°4 précisant les procédures habituelles liées aux engagements de la commune en matière de cautionnement.

La Commission des Finances propose donc d'amender le chapitre 4 du préavis N°4 en y ajoutant le texte suivant:

« La Municipalité confirme que les cautionnements éventuellement accordés seront soumis à l'approbation du législatif communal sous forme de préavis et que la limite disponible sera aussi tenue à jour. »

Sous réserve de l'amendement susmentionné, la Commission des Finances recommande au Conseil Général d'accepter le préavis N°4/2016-2017, pour la fixation de plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021.

Mark Tritten



Michaël Schlegel



Marcel Biedermann



Fabrice Sutter



Bernard Gehri

